

étant des *casus belli*, mais elles n'atteignirent généralement pas leur but. Les agressions japonaises se poursuivirent, si bien qu'en juillet 1941 le président Roosevelt «gela» les actifs nippons aux États-Unis, réussissant ainsi à priver les Japonais du pétrole américain, qui représentait alors 59 p. 100 des approvisionnements mondiaux. Le Japon, qui possédait des réserves de 18 mois pour ses forces navales, considéra ce geste comme un ultimatum. Le gouvernement américain croyait fermement que les Japonais s'avoueraient forcés de capituler. Ceux-ci décidèrent plutôt de s'emparer des champs pétrolifères des Indes orientales, auxquels ils se pavèrent la voie en lançant des attaques surprises sur la flotte américaine, en rade de Pearl Harbor, et sur les bases militaires américaines et britanniques en Asie.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on a à plusieurs reprises menacé de restreindre les approvisionnements en pétrole pour influencer le comportement des nations, mais avec un succès pour le moins mitigé. Les pays producteurs ont voulu le faire en 1967, pour forcer les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale à respecter les sanctions onusiennes contre Israël, mais ils ont dû abandonner. Le pétrole était également visé dans les sanctions que la Grande-Bretagne, en 1965, avait été persuadée d'imposer à sa colonie récalcitrante de Rhodésie du Sud, afin d'amener le Front rhodésien d'Ian Smith à instaurer un gouvernement multiracial. L'opération resta sans effet pendant douze ans, notamment du fait que la Rhodésie jouissait d'un accès facile à l'Afrique du Sud. Quand enfin, en 1978, cette dernière eut plus de peine à s'approvisionner en pétrole en raison de la révolution iranienne, la Rhodésie du Sud tira des conclusions devenues évidentes. La crise pétrolière avait donc agi comme un catalyseur sur les pressions exercées par l'effet économique et humanitaire des sanctions et de la guérilla qui faisait rage dans le pays. Plusieurs conférences se tinrent à Londres, qui culminèrent en l'envoi à Salisbury, fin 1979, d'un gouverneur britannique chargé d'administrer la cession des pouvoirs.²⁰

3.3 Les exportations de l'État cible

L'effet de pressions économiques exercées sur le commerce extérieur de l'État *cible* n'est guère plus coercitif. En vertu de la Déclaration de Paris de 1856, il était interdit de s'attaquer à des marchandises exportées dans des navires neutres; l'histoire des deux grands conflits mondiaux démontre cependant qu'elles risquent d'être les proies les plus recherchées. Le gouvernement britannique finit par s'en prendre aux exportations allemandes en 1914-1918 comme en 1939-1945, mais

²⁰ Voir Bailey, M., *Oilgate, the Sanctions Scandal*, Londres, 1979, pp. 110, 174 et 190, et Strack, Harry R., *Sanctions, The Case of Rhodesia*, Syracuse, Syracuse University Press, 1978, pp. 24-33 et 89.